

DÉMARCHE DE PRÉVENTION

Pour garantir une intervention sûre, il est obligatoire de **consigner les énergies** et **les fluides** en respectant systématiquement :

-  **1** Séparer les énergies et les fluides des installations concernées.
-  **2** Condamner par un dispositif adapté et identifié.
-  **3** Supprimer les énergies et les fluides résiduels.
-  **4** Vérifier l'absence d'énergie et de fluide.

La consignation doit toujours être réalisée sur les **organes de puissance** et non sur les organes de commande.



Il est strictement interdit de **réaliser, de modifier** ou **d'enlever** une consignation sans autorisation.



Vigilance partagée
Face à une situation dangereuse
STOP CHANTIER

CONSIGNATION / CONDAMNATION

UNE PARADE CONTRE **LES ACCIDENTS** GRAVES ET MORTELS



MAINTENIR UNE CONSCIENCE PARTAGÉE DES RISQUES MAJEURS.

Le réseau MASE (Manuel d'Amélioration Sécurité des Entreprises) démontre que la mise en place d'un système de management pérenne et pragmatique sur les domaines de la sécurité, de la santé et de l'environnement, réduit d'un facteur 2 à 3 les accidents à la fois en fréquence mais également en gravité. Cependant les événements à haut potentiel de gravité sont encore trop présents. La prévention des risques majeurs doit être une priorité afin d'éradiquer les accidents graves et mortels.

MASE met à la disposition des adhérents une série de « Conseils Pour » ayant pour objectif d'aider au déploiement d'une démarche de prévention efficace qui place l'Homme et la culture SSE au cœur de la prévention des risques. Pour aller plus loin, consultez les conseils de Masecotte N°13 : pour une meilleure prévention des accidents graves et majeurs.

ENSEMBLE, ÉRADIQUONS LES ACCIDENTS GRAVES ET MORTELS

Retrouvez plus d'information sur notre site Internet
www.mase-asso.fr

Youta & Co - www.youta.fr / Agence communication - Experts QHSE

CONSIGNATION / CONDAMNATION



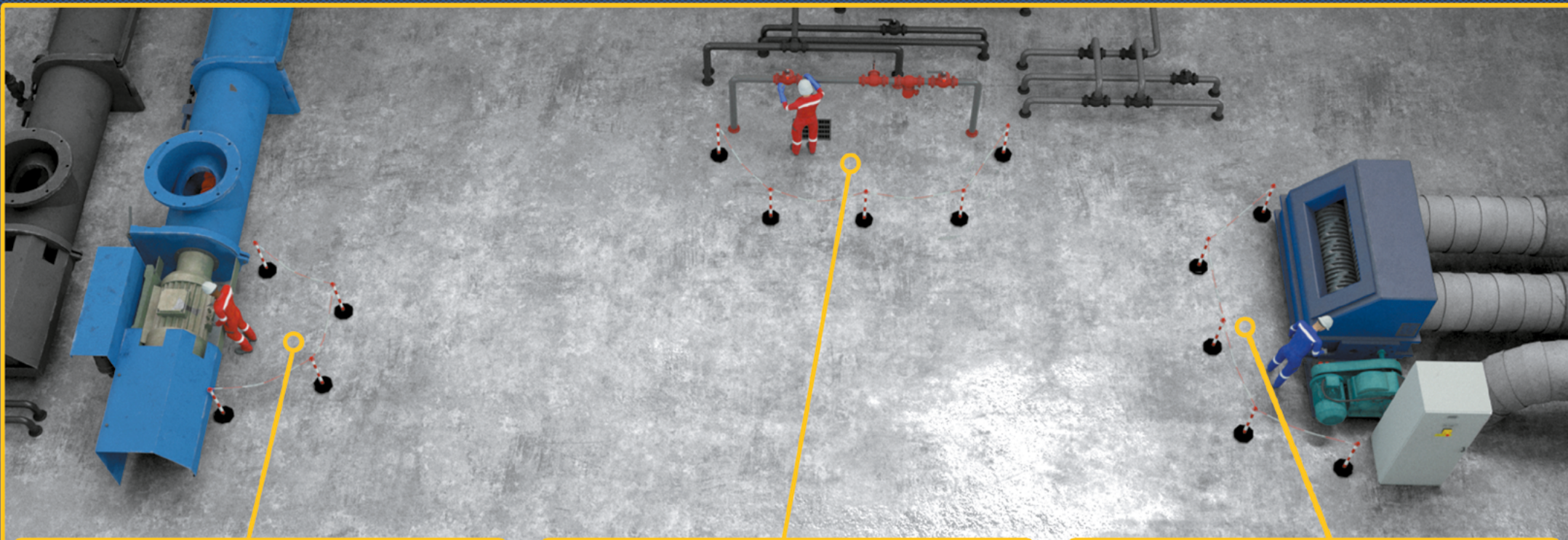
COMMENT CELA EST-IL ARRIVÉ ?



MASE

**FRANCE
CHIMIE**

LES FONDAMENTAUX LIÉS À LA CONSIGNATION / CONdamnATION



Identification de l'équipement



Vérification de l'absence d'énergie



EPI adaptés



Isolation du tronçon



Purge des fluides



Vérification de l'absence de produit



L'arrêt d'urgence n'est pas une condamnation



Séparation des énergies



Condamnation par un dispositif adapté